

Les médecins remplaçants vont être indemnisés

(Medscape - Jean-Bernard Gervais) Il aura fallu attendre plus d'un an et demi pour que le dispositif d'indemnisation des médecins remplaçants impacté par la Covid se mette en place. En effet, en juin 2020, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) se félicitait de l'instauration, par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), d'un dispositif d'indemnisation, spécialement dévolu aux médecins remplaçant, sur le même modèle que celui mis en place pour les médecins libéraux installés. Las ! Un an après, le dispositif n'était toujours pas effectif : « *Cela n'avait pas encore été mis en place car nous avons très peu de chiffres sur les médecins remplaçants, sur leur chiffre d'affaires et c'est cela qui a bloqué la Cnam dans la mise en place du mécanisme d'indemnisation. Elle avait du mal à estimer le nombre exact de remplaçants pour leur proposer l'aide à laquelle ils avaient droit* », explique le **Dr Agathe Lechevalier**, présidente du syndicat de médecins remplaçants Reagjir• [Lire la suite]